



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2022 ; il constitue le premier acte obligatoire du cycle annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

### 1-La section de fonctionnement

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé au remboursement du capital emprunté par la collectivité, et à l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section de fonctionnement prévisionnelle 2022 s'élève à 386 984.31€ contre 411 359.41€ réalisés en 2021 suite principalement à la baisse au chapitre 011 (transfert en 2021 des travaux d'éclairage public du chapitre 011 à l'investissement chapitre 20) et du chapitre 023 (virement à la section d'investissement)

#### 1.1 Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les charges de consommation et d'entretien des bâtiments et des espaces communaux, les achats de fourniture et prestations de services, les frais de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Dépenses prévisionnelles sur la section de fonctionnement	Budget Prévisionnel 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	119 721,55
Chapitre 012 - Charges du Personnel	23 375,75
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	74 334,00
Chapitre 66 - Charges financières	1 865,28
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 100,00
Chapitre 014 - Atténuation des produits	30 152,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	6 600,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	128 835,73
<b>Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2022</b>	<b>386 984,31</b>

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2022 augmentent suite à un changement d'organisation de la commune :

- Chapitre 012 : les charges de personnel passent de 11 816.06 réalisées en 2021 à 23 375.75€ prévues en 2022, liées à l'augmentation de l'horaire de travail de la secrétaire de mairie de 7h à 25h hebdomadaires.
- Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante prévisionnelles 2022 passent à 74 334€ contre 59 930.09€ réalisées en 2021. L'augmentation est due principalement aux frais de scolarité versés au regroupement scolaire SIVOS : 35 926 réalisés en 2021, prévus 43 534 en 2022 et à la prévision des subventions suite à la reprise d'activités de l'association l'Avenir des Ormes et la création d'un comité des fêtes l'Ormoise.

## **1.2 Les recettes de fonctionnement :**

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions reçues et aux produits des loyers.

<b>Recettes prévisionnelles sur la section de fonctionnement</b>	<b>Budget Prévisionnel 2022</b>
Chapitre 70 - Produits de gestion courante	1 770,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	157 500,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	91 245,55
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	2 340,00
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	134 128,76
<b>Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2022</b>	<b>386 984,31</b>

## **2-La section d'investissement**

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

La section d'investissement prévisionnelle 2022 s'élève à 263 783.12€ contre 200 248.75€ réalisés en 2021 avec la souscription d'un emprunt de 100 000€ en 2021. De plus est incluse sur 2022 une régularisation en dépenses recettes sur l'actif immobilisé de 22 392.91€.

### **2.1 Les dépenses d'investissement**

Elles concernent les opérations suivantes prévues ou en cours : frais d'études des travaux, travaux en cours de rénovation de l'éclairage public, travaux de démolition de la cabine haute, rénovation du logement de l'école et de l'assainissement école logement, pose en cours des poteaux d'incendie, sécurisation de la rue de l'école et de la route du couvent, matériel informatique pour la commune et l'école, mobilier urbain et plantation d'arbres et arbustes dans le cadre de l'aménagement de l'étang communal et du terrain de loisirs, le remboursement du capital des emprunts.

Dépenses prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2022
20 - Immobilisations incorporelles	37 640,99
21 - Immobilisations corporelles	176 947,45
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>214 588,44</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 801,77
001 - Résultat cumulé d'investissement reporté	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>26 801,77</b>
<b>Total des dépenses d'investissements prévisionnelles</b>	<b>241 390,21</b>
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif imputation définitive compte 2135)	22 392,91
<b>Total des dépenses d'investissement prévisionnelles</b>	<b>263 783,12</b>

## 2.2 Les recettes d'investissement

Elles proviennent des subventions d'investissement (seul le solde de la subvention acquise au titre de la rénovation de l'école a été comptabilisé, les autres dossiers de demande de subvention étant en cours), l'excédent comptabilisé au titre des restes à réaliser de 2021, le solde d'exécution d'investissement de 2021, et l'autofinancement.

Recettes prévisionnelles section d'investissements	Budget prévisionnel 2022
13 - Subventions d'investissement	7 242,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	86 640,99
021 - Virement de la section de fonctionnement	128 835,73
<b>Total des recettes d'investissements prévisionnelles</b>	<b>222 718,72</b>
001 - Solde d'exécution d'investissement	18 671,49
041 - Opérations patrimoniales (frais d'études régularisation actif)	22 392,91
<b>Total des recettes d'investissements globales</b>	<b>263 783,12</b>